

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2009 à 2015

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Julien Donzel

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochoix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9**

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- **conseillers excusés : 9**

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération **n° 414-17 C**

objet **RD - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2009 à 2015**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la Chambre régionale des comptes examine la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cet examen porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante sans toutefois que l'opportunité de ces objectifs ne puisse faire l'objet d'observations de la part de la Chambre régionale des comptes.

La Chambre régionale des comptes a procédé à l'examen de la gestion de Chambéry métropole pour les exercices 2009 à 2015 et a transmis son rapport d'observations définitives à la Communauté d'agglomération le 31 octobre 2017.

La communication de ce rapport, accompagné de la réponse de l'ordonnateur de la collectivité et de celle de l'ordonnateur qui était en fonctions au cours des exercices examinés, doit figurer à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui suit la transmission de ce rapport et doit donner lieu à un débat.

Vu le code des juridictions financières, et notamment ses articles L.211-4, L.243-4, L.243-5 et L.243-6,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte, après débat, du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2009 à 2015.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 414-17 C

Objet de l'acte : RD - Communication du rapport d'observations définitives de la
Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2009 à
2015

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : rapport crc;reponse louis besson;reponse xavier dullin;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20345H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20345H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017